

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE VAUDOISE

Collection dirigée par Colin Martin

N° 85

GUY VAN RUYMBEKE

LES JURIDICTIONS DE PAIX VAUDOISES

Des origines à 1889



LAUSANNE
1987

Table des matières

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	9
INTRODUCTION	13
Chapitre premier: ORIGINES DES JURIDICTIONS DE PAIX VAUDOISES	
1. Des juges de paix, des justices de paix et des bureaux de paix en France . .	15
Origine	15
Le décret du 16-24 août 1790	16
Les justices de paix	17
Les bureaux de paix	17
Compétences civiles	18
Conciliation	18
Autres fonctions	19
Organisation et procédure	20
Modifications de 1801 et évolution	21
Des Français critiquent: un enseignement pour les Vaudois	22
2. Les juges fantômes de la République Helvétique	23
Antécédents sous l'Ancien Régime	23
Le projet de Constitution de Pierre Ochs	23
La «Constitution d'Ochs»	24
Le premier projet de loi sur les juges de paix, du 17 mai 1798	24
Le second projet de loi du 5 septembre 1798	27
Le troisième projet de loi du 6 décembre 1798	28
Le quatrième projet, du 16 janvier 1799	30
Le cinquième projet, de Carrard	31
Les juges de paix à la fin de la République Helvétique	32
Echec des juridictions de paix pendant la République Helvétique	34
Synthèse sur les projets de juridiction de paix de la République Helvétique . .	34
3. La Consulta helvétique	35
Généralité	35
Le projet de constitution présenté par la députation vaudoise	35
Intervention du Premier Consul quant à la fixation des cercles	37

Chapitre II: INTRODUCTION DES JURIDICTIONS DE PAIX DANS LE CANTON DE VAUD

1. Caractéristiques des juridictions de paix selon l'Acte de Médiation	41
2. Elaboration de la loi du 6 juin 1803	42
3. La loi du 6 juin 1803	44
4. La justice de paix et le greffier	46
5. Les lieutenants du Petit Conseil, agents intermédiaires entre le gouvernement et les juges de paix	47
6. Mise en place des justices de paix	50
Nomination	50
Installation	51
7. Les autres lois de 1803 applicables aux juridictions de paix	52
Le droit d'arrestation	52
L'installation et le contrôle des municipalités	53
Le contentieux de l'administration	54
La gendarmerie et l'armée	55
La gendarmerie	55
La lutte contre la mendicité	55
La réquisition de la force armée	56
Quelques autres dispositions	56
Dispositions fiscales	56
Dispositions administratives	57
Dispositions concernant l'organisation et la procédure	58
8. La circulaire du 9 août 1803	59
Les registres	60
Le registre général, dit des conciliations	60
Le registre civil du juge de paix	62
Le registre criminel et correctionnel du juge de paix	63
Le registre des mœurs	63
Les registres de tutelles de la justice de paix	65
Les autres registres des juridictions de paix	65
Les formules et les mandats	66
Les formules relatives à la conciliation	66
Les mandats de comparution, d'amener et d'arrêt	66
9. Les questions des juges de paix, en 1803, concernant le fonctionnement de l'institution, et les réponses du gouvernement	67

Chapitre III (1986): ORGANISATION DES JURIDICTIONS DE PAIX

1. Sous l'Acte de Médiation	71
a) Eligibilité	72
b) Nomination, assermentation et révocation	73
c) Indemnités, frais, tarifs et émoluments	75
Emoluments au civil	75
Frais d'instruction pénale préliminaire	77
d) Divisions de cercles	78
2. Sous la Restauration	78
a) Eligibilité	80
b) Nomination, assermentation et révocation	80
c) Indemnités, frais, tarifs et émoluments	82
3. Sous le régime libéral	83
Généralités	83
Le rapport de l'accusateur public en chef, du 9 avril 1829	83
Le manuel des juges et des justices de paix de van Muyden-Porta	84
La Constitution du 25 juin 1831	85
Introduction des préfets	85
a) Eligibilité	86
b) Nomination, assermentation, surveillance et révocation	87
c) Indemnités, frais, tarifs et émoluments	88
d) Division de cercle	89
e) Divers	89
4. Sous le régime radical	90
La grande Consultation radicale	90
Modification de certaines autorités	90
a) Eligibilité	91
b) Nomination, assermentation, surveillance et révocation	92
c) Indemnités, frais, tarifs et émoluments	93
5. Sous le régime démocratique	94
a) Eligibilité	95
b) Nomination, assermentation, surveillance et révocation	95
c) Indemnités, frais, tarifs et émoluments	97
6. Au début du «régime actuel»	98
a) Eligibilité	98
b) Nomination, assermentation, surveillance et révocation	99
c) Indemnités, frais, tarifs et émoluments	100
7. Synthèse	101

Chapitre IV: ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DES JURIDICTIONS DE PAIX

1. Les jugements civils, pénaux et administratifs; l'arbitrage	103
a) Les jugements civils	103
Compétences	103
Droit applicable	104
b) Les jugements pénaux	104
De la justice de paix entre 1803 et 1838	104
Du juge de paix	105
Droit applicable	105
c) Les prononcés administratifs	106
d) Les amendes pour passage prétendu abusif	107
e) Les compromis, l'arbitrage, et les commissions spéciales	108
Les commissions de bornage	109
Expertise en vue d'action rédhitoire d'animaux vendus	110
Arbitrage entre employeurs et ouvriers	111
2. La poursuite contre les débiteurs	111
a) En 1803	111
b) Dès 1804	112
c) Selon le code de 1824	114
d) En 1846	115
e) En 1857	115
f) En 1869	116
g) En 1886	116
3. Les autres actes non-contentieux	117
a) La police tutélaire	117
b) Les actes relatifs aux successions	118
c) Mesures concernant les absents	119
d) Registre des mœurs et action en paternité	120
e) L'exécution des jugements	121
f) La licitation	123
g) Les consignations, les légalisations et les formes à suivre à l'égard des choses trouvées	123
4. Les fonctions politiques, administratives et la police secrète	123
a) Les fonctions politiques	123
Sur le plan cantonal	123
Sur le plan communal	124
b) Les fonctions administratives	125
L'expédition de passeports et de visas	125
La santé publique	126
Fonctions concernant les routes et les bâtiments	128
Le contrôle du recrutement pour la France	129
Autorisation de mobiliser la garde sédentaire	130

1832: Perte des compétences administratives, excepté l'assermentation des fonctionnaires communaux subalternes et le contrôle des prisons de cercle	130
Célébration du mariage civil	130
c) Police secrète	131

Chapitre V: LA PROCÉDURE ORDINAIRE DEVANT LES JURIDICTIONS DE PAIX

1. La procédure civile contentieuse	133
a) La conciliation	133
b) La représentation et l'assistance des parties	136
Aux audiences de conciliation	137
Aux audiences de jugement	138
Aux audiences de poursuite	138
Les procureurs-jurés	138
c) La procédure de jugement	139
d) L'appel, les recours, la prise à partie	141
L'appel	141
Les recours	142
La prise à partie	143
2. La procédure pénale	144
a) Ouverture de l'enquête	144
En 1803	144
Dès 1838	145
b) La détention préventive, la demande de caution et le dépôt de sûreté	146
c) La confrontation des parties lors de l'enquête préliminaire	147
d) La conciliation pénale	149
e) L'accusation et le jugement	151
Jusqu'en 1838	151
De 1838 à 1886	151
En 1886	152
CONCLUSION	153

Annexes

1. Organigramme des autorités législatives et exécutives de la République Helvétique	155
2. Tableau des 60 juges de paix nommés en 1803.	156
3. Serment des juges de paix en 1803.	158
4. Evolution des émoluments civils des juridictions de paix, en francs.	159
5. Tableau des émoluments en 1884.	160
6. Circulaire du 24 janvier 1812.	161
7. Prononcé administratif en 1820.	163
8. Jugement de justice de paix avant l'entrée en vigueur du CPC de 1824.	164
9. Jugement de justice de paix sous l'empire du CPC de 1824.	168
10. Jugement de justice de paix sous l'empire du CPC de 1847.	169
11. Enquête pénale préliminaire en 1805.	171